

Saint Pantaléon de Larche, le 6 mai 2015



COMMUNE DE
SAINT PANTALEON DE LARCHE

COMMUNIQUE DE PRESSE

ZERO PHYTO, LA COMMUNE S'EQUIPE !



Les produits phytosanitaires, désherbants, anti germinatifs, sont des produits dangereux pour la santé humaine et polluants pour l'environnement.

CONTACTS PRESSE :

ANNE-MARIE OUMEDJKANE – Adjointe à la Communication – Tel – 06 88 45 08 92 – Courriel - a.m.oumedjkane@orange.fr

DELPHINE BOISSERIE – Chargée de Communication – Tel – 05 55 86 15 34 – Courriel – dboisserie@mairiesaintpantaleon.fr

La commune s'est engagée dans une politique de réduction de l'usage de ces produits et ce, dans la perspective prochaine de leur interdiction pure et simple.

L'Agenda 21 communal a fixé la ligne directrice de cette action. Un diagnostic zéro phyto a été élaboré et il préconise des solutions alternatives. Après différentes recherches de matériels et essais, il s'avère que les traitements substitutifs peuvent se faire par brulage, par action mécanique d'arrachage ou par l'engazonnement d'espaces avec la mise en place de fauches raisonnées.

Ces méthodes de traitements vont induire une mobilisation de tous et notamment de chaque famille qui devra considérer le désherbage comme un acte relevant de la responsabilité de chacun sur son devant de porte.

La commune a donc déjà modifié ses techniques de travail en s'abstenant d'appliquer des produits phyto sanitaires dans les cours d'écoles, par exemple, à proximité immédiate des ruisseaux, mais il faut maintenant aller plus loin.

C'est ainsi que les services techniques municipaux vont être équipés de bruleurs portatifs ou sur roues, destinés à traiter les mauvaises herbes sur les trottoirs. Contrairement aux produits phyto, cette action nécessite plusieurs passages pour être efficace.

Pour les espaces publics non sportifs et déjà engazonnés, la commune vient de procéder à l'achat d'un tracteur agricole 4 roues motrices d'occasion et d'un broyeur d'accotements d'1,60 m de large qui sera destiné aux traitements de l'ensemble des espaces verts ouverts au public.

Ces matériels répondant aux objectifs de l'Agenda 21 et aux prescriptions du diagnostic, pourront être subventionnés par l'Agence de l'eau Adour Garonne et par le Conseil Départemental (sauf le tracteur).

CONTACTS PRESSE :

ANNE-MARIE OUMEDJKANE – Adjointe à la Communication – Tel – 06 88 45 08 92 – Courriel - a.m.oumedjkane@orange.fr

DELPHINE BOISSERIE – Chargée de Communication – Tel – 05 55 86 15 34 – Courriel – dboisserie@mairiesaintpantaleon.fr

Saint Pantaléon de Larche, le 6 mai 2015



COMMUNE DE
SAINT PANTALEON DE LARCHE

COMMUNIQUE DE PRESSE

ZERO PHYTO, LA COMMUNE S'EQUIPE !



Les produits phytosanitaires, désherbants, anti germinatifs, sont des produits dangereux pour la santé humaine et polluants pour l'environnement.

CONTACTS PRESSE :

ANNE-MARIE OUMEDJKANE – Adjointe à la Communication – Tel – 06 88 45 08 92 – Courriel - a.m.oumedjkane@orange.fr

DELPHINE BOISSERIE – Chargée de Communication – Tel – 05 55 86 15 34 – Courriel – dboisserie@mairiesaintpantaleon.fr

La commune s'est engagée dans une politique de réduction de l'usage de ces produits et ce, dans la perspective prochaine de leur interdiction pure et simple.

L'Agenda 21 communal a fixé la ligne directrice de cette action. Un diagnostic zéro phyto a été élaboré et il préconise des solutions alternatives. Après différentes recherches de matériels et essais, il s'avère que les traitements substitutifs peuvent se faire par brulage, par action mécanique d'arrachage ou par l'engazonnement d'espaces avec la mise en place de fauches raisonnées.

Ces méthodes de traitements vont induire une mobilisation de tous et notamment de chaque famille qui devra considérer le désherbage comme un acte relevant de la responsabilité de chacun sur son devant de porte.

La commune a donc déjà modifié ses techniques de travail en s'abstenant d'appliquer des produits phyto sanitaires dans les cours d'écoles, par exemple, à proximité immédiate des ruisseaux, mais il faut maintenant aller plus loin.

C'est ainsi que les services techniques municipaux vont être équipés de bruleurs portatifs ou sur roues, destinés à traiter les mauvaises herbes sur les trottoirs. Contrairement aux produits phyto, cette action nécessite plusieurs passages pour être efficace.

Pour les espaces publics non sportifs et déjà engazonnés, la commune vient de procéder à l'achat d'un tracteur agricole 4 roues motrices d'occasion et d'un broyeur d'accotements d'1,60 m de large qui sera destiné aux traitements de l'ensemble des espaces verts ouverts au public.

Ces matériels répondant aux objectifs de l'Agenda 21 et aux prescriptions du diagnostic, pourront être subventionnés par l'Agence de l'eau Adour Garonne et par le Conseil Départemental (sauf le tracteur).

CONTACTS PRESSE :

ANNE-MARIE OUMEDJKANE – Adjointe à la Communication – Tel – 06 88 45 08 92 – Courriel - a.m.oumedjkane@orange.fr

DELPHINE BOISSERIE – Chargée de Communication – Tel – 05 55 86 15 34 – Courriel – dboisserie@mairiesaintpantaleon.fr